Spécial PES

La passion du métier ne suffit pas. Il nous faut du temps et des moyens.

l'école pour tous, une vraie valeur.

BULLETIN D'ADHESION au SNUipp/FSU VIENNE

À nous retourner au 16 avenue du Parc d'Artillerie - 86034 POITIERS CEDEX

NOM : ..... NOM de jeune fille: .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

✹ **Si vous souhaitez recevoir des infos vous concernant (promotions, mouvement...) du SNUipp-Fsu 86, renseignez votre adresse e_mail** : .....

Ecole de rattachement
ou d'exercice pour 2017-2018 : .....

Montant cotisation : 80 €

66 % du montant de votre cotisation est déductible du montant de vos impôts. Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficiez maintenant d'un crédit d'impôt à hauteur de 66 % du montant de votre adhésion.

✹ **Paiement:**

- **soit par chèque libellé à SNUipp 86**
- **soit par CB en ligne depuis notre site**
- **soit par paiements fractionnés** (les prélèvements sont gratuits) **remplir ci-dessous**

Paiements fractionnés :

1. remplir le bulletin d'adhésion
2. remplir et **signer** le mandat SEPA (ci-dessous)
3. joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

⇦ **Ces trois pièces sont indispensables au dossier**

Votre adhésion nous parvient :

- ***en septembre,*** votre cotisation sera fractionnée en ***8 prélèvements,*** de novembre à juin ;
- ***en octobre,*** votre cotisation sera fractionnée en ***7 prélèvements,*** de décembre à juin ;
- ***en novembre,*** votre cotisation sera fractionnée en ***6 prélèvements*** de janvier à juin ; ... etc.

ATTENTION : La reconduction des prélèvements est automatique d'une année sur l'autre, sauf avis contraire de votre part. **Vous pouvez à tout moment les interrompre par simple courrier à la section.**

MANDAT SEPA
PAIEMENT RECURRENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp 86 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvements non autorisés.

RUM
Réservé au SNU

NOM, PRENOMS et ADRESSE du TITULAIRE du COMPTE à DEBITER	ORGANISME CREANCIER
Nom, Prénoms..... Adresse..... ..... CODE POSTAL : | | | | | VILLE :	Identifiant SNUipp 86 SEPA (ICS) : FR85ZZZ401321 SNUipp VIENNE 16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 POITIERS CEDEX

DESIGNATION du COMPTE à DEBITER

IBAN :

BIC :

Signé à : le :

Signature :

Merci de compléter ce mandat et de joindre un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne.

Ne pas omettre la date et la signature.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque